

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
Séance n° 8/2018

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BAJARD Marie-Noëlle, LIVET Julien, BOURLIERE Claudine, DUMAS Mickaël, CATHELAND Germaine, FERON William.

Excusés : CARTAL Aimé pouvoir à ARANEO Christine, MATICHARD Frank pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne pouvoir à BOURLIERE Claudine

Secrétaire de Séance : BOURLIERE Claudine

Date de la convocation : 11 juin 2018

- 1. Installation du médecin** : suite à l'approbation d'une somme pour l'équipement du cabinet lors de la dernière séance de conseil municipal du 18 juin (6 000 €), le Docteur Mihou nous a transmis le devis qui s'élève à 5 535,67 €. Le bail du cabinet médical ainsi que celui du logement sont signés, Mme le Maire donne lecture du courrier du Docteur Concas qui demande l'installation d'une climatisation dans le cabinet médical. Sur ce courrier, il est précisé que la commune ne fait pas de gratuité de loyer sur le cabinet. Mme le Maire rappelle qu'une gratuité de 6 mois sur le logement a été approuvée. Mme le Maire propose donc au conseil de faire un mois de gratuité étant donné que le conseil avait approuvé une somme de 6 000 € pour l'achat de matériel. Mme le Maire informe que l'installation d'une climatisation coûte 3 000 € environ pour un cabinet et 4 800 € pour les deux cabinets. Le conseil municipal approuve à la majorité l'installation d'une climatisation dans les deux cabinets. Le devis sera approuvé en bureau maire/adjoints (dans l'attente d'un deuxième devis). Le conseil décide de ne pas accorder de gratuité sur le loyer du cabinet médical.

BATIMENTS

- 2. Bar Restaurant** : Mme le Maire rappelle que le coût de désamiantage prévu à l'appel d'offres s'élevait à 6 000 €. Suite à la découverte d'amiante dans le conduit de cheminée, le coût s'élève désormais à 2 165 € ht de plus. Mme le Maire informe que les Ets Morel ont déménagé le matériel cuisine.
- 3. Ruine Rue du Commerce** : le chantier avance. Les fenêtres du bas seront complètement occultés par devant par des planches en bois.
- 4. Dépôts « Rue du Dépôt »** : la commission bâtiment prévue le 11 juillet prochain visitera les dépôts appartenant à la commune.
- 5. Eglise et gîte mise aux normes électriques** : Monsieur Beurrier informe que nous sommes dans l'attente du devis de Charrondièrre. Les mises aux normes de l'église sont très importantes.
- 6. Usine Guillermier** : Mme le Maire présente l'avant-projet sommaire réalisé par Monsieur Peillon, Architecte. Le local bibliothèque ne dispose que d'une seule fenêtre. Il serait souhaitable d'envisager une partie haute vitrée entre les deux locaux (bibliothèque et salle du club) afin d'avoir plus de luminosité à la Bibliothèque. Le conseil municipal souhaite également que Monsieur Peillon estime la démolition des wc publics et l'installation de ceux-ci dans le passage de Guillermier.
- 7. Réseau de chaleur** : Mme le Maire informe que la chaudière fonctionnerait avec des plaquettes soufflées, plutôt qu'avec une trémie. En effet, l'Architecte des Bâtiments de France refuserait certainement cette installation. Le coût d'installation serait moindre mais la livraison des combustibles a un coût plus élevé. Une société située sur Cherier fournit ce genre de combustible.
- 8. Location du local usine Mercier** : Le bail entre la commune et la Société AJD est signé. L'état des lieux n'est pas réalisé, car il y a quelques travaux de remise en état de marche des sanitaires et du chauffe-eau. Les locataires demandent la possibilité de démolir une partie de la cloison de sas d'entrée. La commission bâtiment se déplacera sur place.
- 9. Travaux divers** : Les travaux de rénovation de l'appartement Maison Berthon sont terminés. Les meubles de cuisine sont en cours d'installation par Monsieur Girard.
- 10. Vestiaires** : Monsieur Beurrier informe que nous avons reçu le devis de la Société MEN concernant le remplacement d'un compresseur et le déplacement du groupe. Un devis sera demandé à la société Technoclim de St Martin.

VOIRIE

- 11. Travaux 2018** : Monsieur Jeneste, présente les offres reçues relatives au programme de voirie 2018 :
 - COLAS = 94 519,08 € ht
 - EUROVIA = 98 490,00 € ht
 - EIFFAGE = 97 113,34 € ht

Monsieur Jeneste, donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission voirie, qui propose de retenir la société Eiffage. Le conseil municipal approuve.

- 12. Entretien trottoirs Rochères** : Monsieur Jeneste présente un devis de l'entreprise Lantana pour réaliser un hydromushing sur les trottoirs Rue de Rochères : 1 326 €. Le conseil municipal approuve.

13. **Rue de Rochères** : Monsieur Jeneste informe qu'à l'occasion de la vente de la propriété Gouin, nous avons découverts que la Rue de Rochères, ouverte en 1968, ne nous appartenait pas dans sa totalité. En effet, les formalités d'acquisition et de bornage n'ont pas été réalisés jusqu'au bout. De ce fait, une partie de la voie publique, environ 200 m², appartient toujours à Monsieur Gouin. Par conséquent, il convient de régulariser la situation au plus vite, afin que ceci ne bloque pas la vente de la propriété. Le conseil municipal approuve l'acquisition de cette parcelle, et l'intègre dans le domaine public.
14. **Travaux divers** : Vu la charge de travail des agents techniques, les travaux de peinture de l'extérieur de la salle des fêtes seront réalisés par un artisan. Des devis seront demandés.
15. **Lotissement** : les travaux du Syndicat de la Teyssonne ont débutés ce jour.

ECOLE SPORTS LOISIRS

16. **Conseil d'école** : Mme Déplace informe qu'à la rentrée 2018-2019, 84 élèves sont prévus. Elle rappelle le retour à la semaine 4 jours et les nouveaux horaires 8h30-11h45 et 13h45-16h30. Des bulletins de préinscription à la garderie et aux études ont été distribués. Les dictionnaires ont été offerts au cm2. Les dérogations, pour le collège de La Pacaudière, des élèves de cm2 habitant St Pierre ont toutes été acceptées. Les instituteurs remercient la municipalité et les employés communaux. Ils demandent la possibilité d'utiliser l'ancienne cantine. Nous devons nous renseigner s'ils peuvent, car ce local n'est plus aux normes (voir dernier rapport des vérifications Socotec). L'Association Jeunesse et Sports interviendra, comme auparavant, à l'école pour des activités périscolaires les vendredis.
17. **Prix cantine** : Le conseil municipal approuve l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 soit : le forfait 50 € et le demi-forfait 25 €.
18. **Feu d'artifices** : Samedi 7 juillet, feu d'artifices organisé par la commune, et concours de pétanque par l'ASSM Basket
19. **Association Foot** : Mme Déplace donne le bilan de l'Assemblée Générale de la fusion des clubs St Martin/La Pacaudière. Le nom de ce nouveau club : Nord Roannais Foot, il comptera environ 170 licenciés.
20. **Terrain de foot** : Monsieur Jeneste donne lecture d'un devis de Lantana pour l'entretien du terrain de foot par « vertidrain » : 1 080 € ht. Le conseil municipal souhaite attendre.
21. **ADMR** : Mme Déplace donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association et rappelle les 4 gammes de services : autonomie, domicile, famille, santé. Environ 215 clients ; 24 salariés en cdi et 10 cdd. 80 personnes bénéficient de la téléassistance,
22. **Basket** : Mme le Maire donne le compte rendu de l'Assemblée Générale. 1 équipe femme, 1 équipe homme et 1 jeune, soit 39 licenciés + 8 licences contact.

PERSONNEL

23. **Réussite promotion interne Agent de Maitrise** : Le conseil municipal approuve la création du poste d'Agent de Maitrise, afin d'y nommer Monsieur Joël Girard suite à sa promotion interne.
24. **Départ retraite de Mme Lageneste** : un pot de départ sera organisé le vendredi 7 septembre à 20h. Le conseil municipal approuve une prime de départ en retraite de 500 €.
25. **Création du poste pour Monsieur Franchet** : Afin de finaliser le recrutement de Monsieur Franchet, sur le poste d'agent de restauration scolaire, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique, à temps non complet (30 heures hebdomadaire) à compter du 3 septembre 2018.

URBANISME

26. **Droit de Prémption** : Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de prémption sur les parcelles : A 1473, 1477, 1517, 1518 et 1529 sises Lieudit Villard
27. **PLU** : Mme le Maire informe qu'il apparait, à nouveau, une erreur sur le règlement de la zone UE du plu. En effet, l'avis de Roannais Agglomération a mal été retranscrit. De ce fait, les industries ou entreprises artisanales ne peuvent pas construire plus de 400 m² sur les zones UE. Alors que cette règle devait s'imposer uniquement aux commerces. Une modification est nécessaire afin de ne pas bloquer les entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

28. **Fermeture Trésorerie** : Mme le Maire donne lecture du courrier réponse reçu de la Direction Générale des Finances Publiques.
29. **Marché** : Certains forains demandent, dans la mesure du possible, le déplacement du coffret électrique. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que les véhicules arrachent les prises. Des devis seront demandés.

Séance levée à 23h00